

**L'ACCUMULATEUR TUNSIEN ASSAD**  
**S.A. au capital de 11.500.000 Dinars**  
**Sise à rue Elfouledh à la Z.I. à Ben Arous**

**CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

Mesdames, mesdemoiselles et Messieurs les Actionnaires de L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD sont convoqués pour se réunir en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 24 mai 2012 à 15 h à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « la Maison de l'Entreprise » sise aux Berges du Lac Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2011;
- 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour le même exercice ;
- 3- Approbation des états financiers de la Société l'Accumulateur Tunisien ASSAD arrêtés au 31/12/2011 et des opérations spéciales visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ;
- 4- Approbation des états financiers consolidés du groupe ASSAD arrêtés au 31/12/2011 ;
- 5- Quitus à donner aux administrateurs ;
- 6- Affectation des résultats ;
- 7- Ratification de nomination d'un administrateur;
- 8- Fixation des jetons de présence ;
- 9- Questions diverses.

Tous les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires, pour consultation, au siège social de la société dans le délai légal.

**P/ le Conseil d'Administration**

البطارية التونسية أسد  
ش.خ.إ.، رأس مالها 11.500.000 دينار  
مقرها الإجتماعي بنهج الفولاذ المنطقة الصناعية بين عروس

## إستدعاء للجلسة العامة العادية

السيدات و الأنسات و السادة المساهمون في رأس مال شركة البطارية التونسية أسد مدعوون لحضور الجلسة العامة العادية للشركة التي ستعقد يوم الخميس 24 ماي 2012 على الساعة الثالثة بعد الزوال (15س) بمقر المعهد العربي لرؤساء المؤسسات "دار المؤسسة" الكائن بضفاف البحيرة بتونس للنظر و التداول حول المسائل المدرجة بجدول الأعمال الآتي :

- 1- قراءة تقرير مجلس الإدارة المتعلق بالسنة المحاسبية 2011؛
- 2- قراءة التقريرين العام و الخاص لمراقب الحسابات لنفس السنة المحاسبية؛
- 3- المصادقة، على القوائم المالية للشركة إلى حدود 2011/12/31 و كذلك على العمليات الخاصة بموضوع الفصل 200 و ما يليه و الفصل 475 من مجلة الشركات التجارية؛
- 4- المصادقة على القوائم المالية المجمعة لمجمع شركات أسد إلى حدود 2011/12/31؛
- 5- إبراء ذمة أعضاء مجلس الإدارة؛
- 6- تخصيص النتائج؛
- 7- المصادقة على تسمية عضو مجلس إدارة؛
- 8 - تحديد منحة الحضور؛
- 9 - مسائل مختلفة.

جميع الوثائق اللازمة موضوعة على ذمة المساهمين للإطلاع عليها بالمقر الإجتماعي للشركة في الأجل القانوني .

عن مجلس الإدارة

# L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 11.500.000 DINARS

SIEGE SOCIAL: Z.I. BEN AROUS

2013 - BEN AROUS

MF: 863S

PROCES VERBAL  
DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 12 AVRIL 2012

## Projet de Résolutions A Soumettre à L'Assemblée Générale Ordinaire DU 24 MAI 2012 A 15 HEURES

### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration et ceux du Commissaire aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers individuels de l'exercice clos au 31 Décembre 2011 présentant un bénéfice net de 7.413.888,068 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le conseil.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....*

### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les opérations spéciales signalées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes conformément aux articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des sociétés commerciales.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....*

### TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du groupe et celui du Commissaire aux comptes, approuve le rapport du conseil dans toutes ses parties, ainsi que les états financiers consolidés du groupe au titre de l'exercice 2011 faisant ressortir un résultat bénéficiaire du groupe consolidé s'élevant à 7.468.335,369 Dinars tels qu'ils viennent d'être présentés par le conseil.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....*

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier et définitif aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2011.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....*

### CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2011 s'élevant à 7.413.888,068 Dinars comme suit :

<b>BENEFICE NET.....</b>	7.413.888,068
Reprise des reports à nouveau antérieurs.....	<b>10.031.054,245</b>
<b>-PREMIER RELIQUAT</b> .....	<b>17.444.942,313</b>
- Réserves légales 5% (solde).....	50.000,000
- Réserves pour réinvestissement exonérées.....	500.000,000
<b>. BENEFICE DISPONIBLE.....</b>	<b>16.894.942,313</b>
- Intérêts statutaires (6% du capital de 11.500.000).....	690.000,000
<b>DEUXIEME RELIQUAT.....</b>	<b>16.204.942,313</b>
- Super dividendes (0,320 TND par action X 11.500.000).....	3.680.000,000
-Réserves Extraordinaires	10.000.000,000
- Report à nouveau 2011.....	2.524.942,313

Ainsi, les dividendes sont fixés à 0,380 Dinar par action d'une valeur nominale de Un dinar.

Monsieur le Directeur Général est chargé de la distribution des dividendes conformément à la réglementation en vigueur. La date de mise en distribution des dividendes est fixée pour le.....

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

### SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée ratifie et approuve la nomination de la société « EVOLIA Holding » en qualité d'administrateur de la société coopté par le conseil d'administration du 11 novembre 2011.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*

### SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration des jetons de présence pour la somme de Cent Dix Mille Dinars (110.000,000 TND) au titre de l'exercice 2011.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.....*

### HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer ..... en qualité de co-commissaire aux comptes pour le reste du mandat soit pour l'exercice 2012.

### NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur de l'un des exemplaires du présent pour effectuer toutes régularisations.

*Cette résolution mise aux voix est adoptée à .....*